



Fiche prévention

Avoir les bons réflexes

Prévenir les inondations

Pour limiter le risque d'inondation, avant tout renseignez-vous sur la situation de votre habitation et mettez en œuvre les moyens de protection et les mesures de prévention en cas d'alerte.

Vous renseigner

Rendez-vous en mairie.

Cherchez à savoir si un **Plan de prévention des risques inondation** (PPRI) a été établi pour le territoire de votre commune. Ce plan analyse les risques sur un territoire et en détermine les zonages. Vérifiez le niveau d'exposition au risque de votre habitation.

Renseignez-vous en consultant le **Plan communal de sauvegarde** (PCS) de votre commune. Cet outil d'organisation préventive détermine la stratégie adoptée par la commune pour faire face aux risques auxquels elle est exposée. Celui-ci vous renseignera sur les mesures mises en place par votre municipalité en cas de risque sur le territoire communal (moyens d'alerte, itinéraires à privilégier, centres d'hébergement temporaires vers lesquels s'orienter en cas d'évacuation...).

Si votre habitation est en zone inondable, adoptez les « bons réflexes » et prenez quelques précautions afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Au niveau du chauffage

- Placez la chaudière hors d'atteinte d'eau ou scellez-la sur des appuis lestés.
- Placez les centrales de ventilation hors d'atteinte d'eau et remontez les sources de ventilation basse.
- Vérifiez la fixation et l'étanchéité de la cuve à fuel ou de la citerne à gaz (maintenez-les remplies).

Au niveau de l'installation électrique

- Prévoyez un réseau de distribution venant du plafond vers les prises de courant.
- Faites vérifier l'étanchéité des raccordements EDF, GDF et Orange.

Au niveau du revêtement du sol et du mur

- Posez du carrelage ou des revêtements synthétiques hydrofuges.
- Choisissez des matériaux hydrofuges pour les murs.

Organisez-vous et préparez-vous face au risque

- Préparez des batardeaux pour faire barrage à l'eau, à l'emplacement des ouvertures (systèmes et/ou planches bloquant l'entrée de l'eau dans votre habitation).
- Prévoyez des parpaings pour surélever votre mobilier.

Le Abeille Assurances

Afin de vous aider à mieux vous prémunir face aux risques climatiques majeurs, vous bénéficiez d'un service gratuit d'alertes météo par e-mail ou par SMS.

Connaître l'évolution de la situation

- Renseignez-vous auprès de la mairie, préfecture ou services de l'État sur le risque tempête, sa fréquence, le niveau d'exposition communal et l'organisation mise en place pour le gérer (moyens d'alerte, centres d'accueil...).
- Tenez-vous informé de la situation météo en utilisant les radios (poste à piles) et autres médias (TV, réseau Radio France). Consultez régulièrement la carte de vigilance de Météo-France (<http://vigilance.meteofrance.com>).

Rassemblez vos papiers importants

- Vos pièces d'identité : carte d'identité, permis de conduire, carte grise, livret de famille, passeport... Pensez à en faire des photocopies et à les stocker dans un autre lieu sûr.
- Vos documents de santé : carnets de santé des enfants, radiographies, carte Vitale...
- Vos moyens de paiement : chéquier, carte de crédit, argent liquide...
- Les documents officiels importants : actes notariés, contrats d'assurance...

Conservez les preuves de l'existence de vos biens

- Mettez de côté toutes vos factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux, appareils photos, informatique...).
- Prenez quelques photos de vos objets les plus précieux !
- Photographiez les travaux de prévention entrepris pour réduire les risques d'inondation.

Agissez en cas d'alerte

À votre domicile

- Fermez portes, soupiraux, aérations... Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Installez des batardeaux que vous aurez préparés (systèmes et/ou planches bloquant l'entrée de l'eau dans votre habitation).
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Évacuez votre véhicule de la zone à risque (ex : sous-sol...), changez-le d'emplacement et stationnez-le hors zone inondable.
- Surélevez votre mobilier et tous vos biens fragiles.
- Protégez votre mobilier extérieur et de jardin (rangez-le ou le cas échéant fixez-le sur des socles lestés).
- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.
- Utilisez les escaliers et ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Écoutez votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants...).

En cas d'évacuation

- Suivez les consignes des autorités.
- Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école si vous n'y êtes pas invité, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.

Si vous circulez au moment de la réception de l'alerte

- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger.
- Ne restez pas dans votre véhicule dans une zone inondable ou inondée, il risque d'être emporté.
- Ne revenez pas sur vos pas si vous êtes invité à évacuer, orienté vers un centre d'accueil ou invité à suivre un itinéraire sécurisé.

Réintégrez votre domicile après une inondation

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique par un professionnel.
- Pour préserver votre santé, ne consommez pas l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Faites l'inventaire des dommages.
- Prenez des photos des dégâts avant d'entreprendre les opérations de nettoyage.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez les locaux dès que possible.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Évitez doute et incertitude : soyez prévoyant !

- Lisez attentivement les pages précédentes, interrogez votre commune.
- Listez les actions qui vous concernent.
- Rappelez-les dans le tableau ci-dessous, en notant les différents numéros de téléphone utiles, les numéros d'urgence, le numéro de notre assistance, les numéros des voisins les plus proches...
- Constituez votre propre kit d'urgence (poste de radio, piles, médicaments indispensables, lampes, eau...).
- Découpez cette fiche et fixez-la à un endroit « stratégique » dans votre maison, pour la retrouver rapidement en cas de besoin.



Pompiers : **18** ou **112**
SAMU : **15**
Police ou Gendarmerie : **17**

Mairie : _____

Préfecture : _____

Urgence électricité : _____

Urgence gaz : _____

Service des eaux : _____

Abeille Assurances Assistance : **01 41 32 21 56**

Médecin : _____

Hôpital : _____

École : _____

Qui est susceptible de m'accueillir ?

[illegible]